

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 23 février 2023

Relevé de décisions

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, commune de Belmont-Tramonet, sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 18

Date de la convocation : 13/02/2023

Nombre de délégués présents : 17

Votants : 13

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy Dumollard, Martine GOJON, Laurence BOIRON	
Communauté de communes Val Guiers	Paul REGALLET, Georges CAGNIN, Nicolas VERGUET, Jean-Claude PARAVY, Jean-Pierre DREVET SANTIQUÉ	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Frédéric THOUIRAT, André BOIS, Christophe VEUILLET, Marie-Lise MARCHAIS, Patrick ROULAND	

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Jean-Claude LESAGE, Yves ARGOUD, Myriam FERRARI, Daniel TAIN

Excusés : François MOIROUD, Virginie GIROD, Jérôme PIQUET, Lauriane COUTURIER SAINT-MAURICE, Didier PADEY, Christian CEVOZ M Thomas ILBERT.

Préalable : Le compte rendu du Comité syndical du 06 décembre 2022 est validé.

Remarque : Le Vice-président Georges Cagnin demande un temps de parole au Président. Il exprime son indignation devant le comportement de certains collègues, « *autour de cette table* », qui se permettent de revenir sur les décisions tels que délibération ou compte rendu de séance une fois ceux-ci terminés. Il précise que modifier ou transformer la teneur d'une délibération ou d'un compte rendu est assimilé à faire « un faux » et ajoute c'est « *faire bien peu de cas de nos institutions et des personnes qui y siègent* ». Il demande à ce que cette remarque soit inscrite dans le compte rendu de séance.

1- Délibérations

➤ **Budget : voir documents en annexe**

- Vote du Compte administratif
- Vote du compte de gestion
- Affectation du résultat

Le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022, a été réalisée par Madame la Trésorière publique et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du Budget général du Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard.

Il donne à l'assemblée les indications suivantes :

Budget Général :

- Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de 21 670,16 €
- Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de 144 921,10 €
- Le résultat des restes à réaliser présente un déficit de 6 700 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, à l'exception du Président, le Comité syndical :

ADOpte le compte de gestion du budget général de Madame la Trésorière pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif y afférant pour le même exercice.

VOTE le compte administratif 2022 du budget général présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Le Comité syndical, après avoir examiné le compte administratif 2022, statuant sur **l'affectation des résultats** de fonctionnement et d'investissement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 21 670,16 €
- un excédent d'investissement de 144 921,10 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- Report au 002 en recettes de fonctionnement : 21 670,16 €
- Report au 001 en recettes d'investissement : 144 921,10 €

Budget Principal	CA 2022
Recettes de fonctionnement	1 723 721,31
<i>dont reprise excédent 2021 (002)</i>	162 596,52
Dépenses de fonctionnement	1 702 051,15
<i>Reprise déficit 2021</i>	0
Résultat de fonctionnement 2022	21 670,16
Recettes d'investissement	248 803,66
<i>dont reprise excédent 2021 (001)</i>	85 040,35
Dépenses d'investissement	103 882,56
<i>dont reprise déficit 2021</i>	0
Résultat d'investissement 2022 sans RAR	144 921,10
RAR 2022 - Recettes	0
RAR 2022 - Dépenses	6 700
Résultat d'investissement 2022 avec RAR	138 221,10
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (hors RAR)	166 591,26
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (avec RAR)	159 891,26

Remarque : Sur l'ensemble de ces votes, le Président sort de la séance et revient à l'issue des votes. Il poursuit la séance.

➤ **Ressources humaines : Délibération générale relative aux stagiaires le cas échéant :**

Le Président rappelle que les périodes de formation en milieu professionnel et les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Le versement d'une gratification minimale est obligatoire lorsque la durée du stage ou de la période de formation est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, l'établissement peut décider de verser une gratification (non obligatoire).

Le Président propose à l'assemblée de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur accueillis au sein du SMAPS.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité est déterminé par les textes en vigueur.

Le calcul de celle-ci est effectué sur la base du nombre d'heures de présence effective. Elle est versée mensuellement. Dès lors que la gratification ne dépasse pas le plafond fixé par le code de la sécurité sociale, elle n'est pas soumise à cotisations et contributions sociales.

La durée du stage est calculée en fonction du temps de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil (7 heures de présence consécutives ou non = 1 jour ; 22 jours de présence consécutifs ou non = 1 mois).

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de verser une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur accueillis au SMAPS conformément aux textes en vigueur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une gratification aux stagiaires dont le stage est inférieur ou égal à deux mois si le service effectivement rendu au SMAPS le justifie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de stage, les décisions individuelles d'attribution et les états liquidatifs de gratification des stagiaires ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 6488
- **CHARGE** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, donnent leur accord sur les délibérations ci-dessus.

2- Actualités

➤ **Budget :** Débat d'Orientation Budgétaire

1^{ère} orientation : veiller à l'équilibre de la section de fonctionnement

- ⇒ Augmenter les cotisations qui n'ont pas bougé depuis 2014 : passer de 10 à 11 €/ habitant, cela permet une recette de 25 000 € complémentaire
- ⇒ Poursuivre la recherche de financements pour chaque domaine et action
- ⇒ Lisser les actions quand prévues sur plusieurs exercices

Le Président rappelle la construction globale du Budget du SMAPS :

Budget moyen	total	Cotisations EPCI	Participations CD73	Subventions
1.8 M€		11 €/ habitant 283 646 € = 15.7 % + Compléments (AURA Entreprises 15 K Parcours 37,5 K CTEAC 12 K SPPEH 9.6 K 74 100 = 4 % Soit au total près de 20 %	Sur les missions 155 000 € = 9% + autres interventions thématiques (Lecture, Culture, ...) 60 000 € ⇒ Total 12 %	Près de 70 %
		Soit un peu plus de 30 %		

2^{ème} orientation : actions phares 2023

Avec des évolutions : des augmentations et des diminutions

- Poste Mobilité démarre à mi-temps en mars, puis temps plein dès mai, avec des actions inscrites dans le plan d'action d'AVelo2 notamment,

La Vice-Présidente confirme que le poste est pourvu et rappelle que la candidate arrive début mars avec des objectifs de réalisation des actions mais également de recherche de financements

- Passage d'un des deux postes lecture de 80 % à 70 % depuis janvier 2023
- Remplacement de la chargée de mission culture pour 1 an environ
- Le Vice-Président informe que le poste de remplacement du congé maternité est pourvu, le candidat arrive début mars
- 1 stagiaire 6 mois est prévu pour la mission zones d'activité économique, recherche en cours
- Montée en compétence des acteurs du tourisme sur 2023-2024,
- Observatoire du tourisme, début de mise en place en 2023,
- Démarrage d'une nouvelle OPAH courant 2023, convention à la signature courant mars, consultation en cours.
- Report de En Avant Pays Le Livre à novembre 2024
- Maintien d'une animation culturelle quand même en novembre 2023
- Dépôt réalisé d'une candidature Alcotra sur la mobilité (Mobilité cyclable, Transport à la demande, co voiturage, forte sensibilisation...)

Et poursuite des actions déjà en cours ou nouvellement lancées :

- Mutualisations RH, payes, compta et accueil téléphonique avec la CCVG
- Scot et SIG : poursuite de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme en lien avec Sraddet et loi Climat – élargir le suivi SIG à l'économie et thématiques en lien avec l'énergie
- Leader : année de solde de la programmation actuelle et selon résultat de la candidature Entre lacs et montagnes, démarrage de la nouvelle programmation, avec 1 ETP sur l'animation
- Energie / TEPOS : poursuite des projets et veille sur les appels à projets
- APN Activités de pleine nature : poursuite de l'accompagnement des projets
- Culture : des avenants en cours de réflexion sur les dispositifs Parcours et CTEAC, de façon à « passer l'année » de transition
- Lecture : renouvellement des conventions sur 5 ans dans l'année

3^{ème} orientation : prévisionnels pour le BP 2023, analogues aux BP des années précédentes, malgré les évolutions. Sous réserve d'ajustements jusqu'à la validation finale

	Dépenses 2023	Recettes 2023
Fonctionnement	1 839 000	1 840 000
Investissement	68 600	270 000
TOTAL	1 907 600	2 110 000

➤ **Ressources humaines :**

- **Recrutements en cours :**

Mobilité : Accueil de Claire BELET comme chargée de mission Mobilité à compter du 1^{er} mars

Culture : Accueil prochainement d'Olivier CHARBONNEL pour assurer la mission pendant le congé maternité de Célia Di Girolamo.

➤ **Convention OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : état d'avancement**

Suite à l'étude Habitat, la décision a été prise de lancer une OPAH en Avant Pays Savoyard. Sur la base du diagnostic réalisé, l'OPAH, en accord avec l'ANAH et le Département de la Savoie a été dimensionnée comme suit :

OPAH APS COUTS GLOBAUX 3 ANS				Nature d'opération		Nombre de Projets	
OPAH APS	PROJETS ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ANAH	Propriétaires occupants	Dossiers Propriétaires Occupants Energie	90	140	170	
			Dossiers Propriétaires Occupants Adaptation	48			
			Dossiers Propriétaires Occupants dégradation et habitat indigne	2			
		Propriétaires bailleurs	Dossiers Propriétaires Bailleurs logements très dégradés	6	12		
			Dossiers Propriétaires Bailleurs logements dégradés	6			
		Copropriétés	Dossiers Copropriétés Performance Energétique	18	18		
TOTAL						170	

Les 4 thématiques suivantes seront développées :

- Adaptation autonomie
- Energie
- Habitat indigne ou dégradé
- Co propriétés

Le Plan de financement a été envisagé comme suit :

OPAH APS COUTS GLOBAUX 3 ANS		Nature d'opération		Nombre de Projets	PLAN DE FINANCEMENT					
OPAH APS	PROJETS ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ANAH				Anah et Ma Prime Rénov' Sérénité		Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard		Communes de COMBRANC	
					Aides aux travaux	Ingénierie	Aides aux travaux	Ingénierie TTC	Aides aux travaux	Ingénierie
					1 621 408,00 €	135 810,00 €	0,00 €	153 000,00 €	133 200,00 €	0,00 €
OPAH APS	PROJETS ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ANAH	Propriétaires occupants	Dossiers Propriétaires Occupants Energie	90	1 621 408,00 €	135 810,00 €	0,00 €	153 000,00 €	91 200,00 €	0,00 €
			Dossiers Propriétaires Occupants Adaptation	48						
			Dossiers Propriétaires Occupants dégradation et habitat indigne	2						
		Propriétaires bailleurs	Dossiers Propriétaires Bailleurs logements très dégradés	6	12					
			Dossiers Propriétaires Bailleurs logements dégradés	6						
		Copropriétés	Dossiers Copropriétés Performance Energétique	18	18					
TOTAL				170	1 621 408,00 €	135 810,00 €	0,00 €	153 000,00 €	133 200,00 €	0,00 €

Ce plan de financement se décline de la façon suivante :

- Pour les EPCI : 14 800 € par an et par EPCI, soit une participation forfaitaire de 800 € par dossier
- Pour le SMAPS : un engagement à porter l'animation du dispositif via un opérateur (consultation à lancer) pour un montant annuel de 53 000 € financé par l'ANAH en moyenne annuelle à 45 270 € (part fixe et part variable réunies)

La consultation va être lancée afin de choisir un opérateur pour l'OPAH après la rédaction de la consultation. Convention en cours à la signature du département et de l'ANAH

Demande de précision d'André BOIS sur les copropriétés par rapport à l'intervention forfaitaire de 800€. Une réponse sera transmise par la Directrice des services.

➤ **Tourisme** : information sur l'observatoire => Reporté.

3- Questions diverses

- **Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 06 décembre :**

3 Décisions prises au Bureau du 25/01

- **Stage sur le foncier économique** : proposition de recrutement d'un stagiaire pour 6 mois pour le compte des EPCI. Les confirmations des EPCI doivent être obtenues. Avis favorable.
- **Culture et Mobilité** : Projet de convention entre la Commune d'Avressieux et le Smaps pour cadrer les conditions du stockage du matériel (numérique culturel et cyclable) à la Mairie d'Avressieux.
 - Un accord est donné. Il est rappelé de bien assurer le matériel.
- **TEPOS** : demande de subvention au Contrat départemental pour le poste 2023 et la convention avec l'ASDER

Le Bureau se prononce favorablement sur ces 3 délibérations

6 Décisions prises au Bureau du 07/02

- **PLU de Saint Alban de Montbel** : Le Président fait part de la synthèse du Comité SCOT du 1^{er} février dernier et revient sur le projet de PLU arrêté au 14 novembre 2022.

Il est fait état des observations suivantes :

- intégrer deux bâtiments et une partie de zone humide en réservoir écologique
- Les surfaces maximales devront être limitées à 300 m² de surface de plancher pour les activités commerciales
- des compléments devront être apportés concernant les besoins actuels et futurs en eau pour les usages agricoles
- préciser les objectifs de rénovation et de réhabilitation de logements dans l'analyse du réinvestissement urbain
- ⇒ **Le Bureau se positionne favorablement sur cet avis. Il demande d'y ajouter une observation relative à l'intérêt touristique de ce secteur.**

- **TEPOS : Mise en place d'une provision - Contrat Chaleur Renouvelable (Vice-présidente ML MARCHAIS)**

La Vice-présidente, ML Marchais, revient sur la conférence de presse qui s'est tenue à Grand Lac pour la signature du Contrat de Chaleur Renouvelable sur 4 ans visant à débloquer des fonds ADEME en faveur des énergies renouvelables. Elle rappelle le choix ambitieux de ce dispositif : Ce contrat permet de financer des investissements pour les collectivités et les entreprises dans la production d'énergies renouvelables thermiques (solaire thermique, bois-énergie, géothermie, réseau de chaleur) et permet d'obtenir des financements notamment en faveur de l'animation.

Objectif d'animation à 200 K€ (ADEME)

Public ciblé, à l'exception des particuliers : tout public possédant un n° SIRET.

Elle précise que le taux d'atteinte des objectifs a un impact sur les financements des moyens d'animation. L'ADEME finance en effet une part fixe de 100 k€ à l'échelle des deux territoires, et une part variable de 100 k€.

Si 100% des objectifs sont remplis, la totalité de part variable sera versée.

Si entre 60 et 100% des objectifs sont remplis, la part variable versée sera proportionnelle au taux d'atteinte des objectifs (par exemple : 70% des objectifs atteints implique 70% x 100 k€ de part variable, soit 70 k€).

Si moins de 60% des objectifs sont atteints, aucune part variable n'est versée. Les discussions des membres du Bureau sur la gestion du risque financier d'une provision de 25000€ sur 5 ans à raison de 5000€ par an/2023 les amènent à reporter à 2024 la proposition de prendre une délibération pour la mise en place d'une provision en 2023

⇒ **Délibération annulée - Les membres du Bureau souhaitent reporter cette proposition d'une provision de 5000€ et attendre 2024 pour la mise à mise en place d'une provision de 10 000€ si besoin.**

- **Appel à manifestation d'intérêt sur le photovoltaïque** : démarche pour trouver un tiers investisseur

→ 2 propositions : le SDES (Savoie Solaire) et Avant Pays Solaire.

On notera : Pas de tiers investisseur privé.

Les élus sont informés qu'il n'y a, pour l'instant, pas de procédure lancée.

⇒ **Pas de délibération au vu du nombre de projets, le passage par un Appel à Manifestation d'Intérêt ne semble pas pertinent. Le choix est fait pour un accompagnement par le chargé de mission TEPOS pour que chaque Maître d'ouvrage trouve sa meilleure solution possible.**

- **Tourisme** : Demande de subvention LEADER pour la mise en place d'un observatoire touristique

Le Chargé de mission, C. MAUREL, expose le travail initié à l'automne 2022 visant à mettre en place un observatoire touristique pour l'ensemble de la Destination « Pays du lac d'Aiguebelette ». Dans ce cadre, deux ateliers consacrés à cette thématique ont été animés en novembre et décembre 2022.

Le premier atelier a permis d'expliciter le rôle d'un observatoire, son utilité, les motivations qui poussent à le mettre en œuvre, les éléments observés, les utilisateurs...

Le deuxième atelier a précisé les attentes et les besoins d'observation touristique au niveau local. 4 thématiques ont été identifiées comme prioritaires :

- ✓ le recensement de l'offre touristique,
- ✓ le suivi des fréquentations,
- ✓ le profil et les caractéristiques des clientèles,
- ✓ les retombées économiques du tourisme sur la destination.

Suite à ces ateliers, des solutions opérationnelles ont été étudiées en lien avec les Offices de tourisme, AURA Tourisme, l'Agence Savoie Mont Blanc, l'Agence Alpine des Territoires. Ce travail a abouti à la proposition suivante :

- ✓ La nécessité d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage, chargé de la coordination de la mission**, pour assurer toutes les tâches nécessaires au bon déploiement de l'observatoire, fédérer les acteurs, animer la démarche, apporter de la neutralité aux résultats obtenus.
- ✓ Un **accompagnement technique** pour la mise en place des outils de l'observatoire : tableau de bord, enquête clientèle, analyse de l'offre de particuliers à particuliers, Outil d'évaluation des retombées économiques.
- ✓ La mobilisation et analyse de **données de téléphonie mobile** (Flux Vision Tourisme) pour le suivi de la fréquentation touristique notamment des excursionnistes.
- ✓ Avec G2A la mise en place d'un Observatoire des fréquentations et retombées pour les **hébergements** marchands et non marchands : visites terrains, état des stocks, mise en place de passerelles et leur gestion, plate-forme de suivi en ligne, notes de conjonctures, atelier de formation et restitution annuelle aux acteurs locaux...

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant sur 2023 et 2024 :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Assistance à maîtrise d'ouvrage 2023	12 600,00		
Assistance à maîtrise d'ouvrage 2024	11 160,00		
Accompagnement technique et outils d'observatoire (2023)	5 400,00	Concours publics	
Données Flux Vision Tourisme	1 000,00		
Prestation plateforme d'observation hébergements - 2023	15 600,00	Europe Leader	48 000,00
Prestation plateforme d'observation hébergements - 2024	15 600,00	Autofinancement Communautés de Commune	13 360,00
TOTAL	61 360	TOTAL	61 360

78%

22%

La maîtrise d'ouvrage serait assurée par le SMAPS.

Il est rappelé l'objectif de la mise en œuvre d'un observatoire du tourisme : Réaliser une photographie précise, qualitative et quantitative, de l'offre touristique incluant les retombées économiques liées à l'hébergement et aux excursionnistes présents sur le territoire. Il est également précisé :

- Le lancement de la mission de coordination confiée à Agate sur ce sujet dès février + accompagnement par Auvergne Rhône-Alpes tourisme + Agence Savoie Mont Blanc
- Proposition d'un outil d'enquête personnalisé par G2A + recensement des données
- Proposition de formations et bibliothèque de veille
- Obtenir un état précis des hébergements sur le territoire via les opérateurs nationaux (plateforme) hébergement marchand professionnel et non professionnel.

Le rétro planning est le suivant :

- Dépôt courant février 2023 du dossier Leader sur cette base (subvention autour de 80 %) avec une clef de répartition entre les 3 EPCI pour le reste à charge (environ 13 000 € pour 2023 et 2024)
- Prestation G2A + enquête Orange Vision, outil clientèle + outil d'observation des G2A

Le Président, G. Dumollard, précise que ce sujet est important et que ce sujet doit être mis en place en coordination avec les OT. Le Vice-président, G. Cagnin émet un avis favorable, partagé par les membres du Bureau sur cette démarche de création d'un observatoire de tourisme car possibilité « enfin » de faire état/bilan de l'offre touristique sur le territoire.

→ Validation de la mission d'AMO / Coordination par AGATE

→ Validation du projet soumis sur l'observatoire, avec demande de renégocier le tarif avec l'agence AGATE

→ Clé de répartition avec les 3 com com : proposition faite : CCLA 50 %, CCVG et CCY 25 % chaque.

⇒ **Délibération validée par les membres du Bureau**

- **Lecture** : Reconduction de la convention entre le SMAPS et Savoie Biblio pour le Rezo Lire (Vice-président G. CAGNIN)

Le Vice-président, G. Cagnin, rappelle que la convention entre Savoie Biblio et le Smaps pour le Rezo Lire doit être reconduite pour la période correspondant à celle du plan de développement de la lecture publique, c'est-à-dire : 2022-2027

Le RezoLire, avec le Smaps, s'engage alors à :

- Faire fonctionner les équipements dans le respect de la loi n°2021-1717 relatives aux bibliothèques,
- Designier un interlocuteur chargé des relations courantes avec Savoie Biblio
- Renseigner une enquête annuelle du Ministère de la culture
- Assurer le défraiement des 2 chargées de missions lors de tous déplacements liés à l'activités de lecture publique.
- Valider la convention conclue pour une durée correspondant à celle de la validité du plan de développement de la lecture publique 2022-2027

⇒ **Délibération validée par les membres du Bureau**

- **Alcotra** : Candidature à l'appel à projet « Nouveaux défis » sur la mobilité.

Le Président détaille la candidature à l'appel à projet « Nouveaux défis » sur la mobilité, dont les axes principaux sont les suivants :

- **Communication (1 %)** : flyers, banderoles, mailings, vidéo, opérations, campagnes...
- **Sensibilisation (19 %)** dans le but du changement de comportement relatif à la mobilité :

Equipements promotionnels, visites de sites, outils pédagogiques, accompagnement d'écoles et d'entreprises...

- **Itinéraire cyclable (30 %)** : liaison entre la ViaRhôna et le lac d'Aiguebelette par la montagne, selon Schéma directeur cyclable : Travaux, signalétique, marquage...
- **Transport à la demande (30 %)** : un (ou 2) service local innovant, en lien avec un (ou 2) EPCI (convention public/public à définir)

Equipements, services de TAD

- **Co voiturage (20 %)** : 2 itinéraires, un au nord et un au sud

Etude et mise en œuvre des lignes, jalonnement...

Sur un projet global de près de 3 M d'€ réparti comme suit avec les autres partenaires : (quelques variations peuvent encore apparaître)

Ville métropolitaine de Turin : 1.1 M€, Union de montagne Val de Suse : 489 000 €, Arlysère : 721 000 €, Smaps : 661 000 €

- **Financement** :

Sur les actions portées par le SMAPS : 80 %, soit sur 529 000 € de dépenses prévisionnelles, subvention de 423 000 €

Ces dépenses créent automatiquement 20 % dédiés aux ressources humaines : soit 106 000 € pour financer le poste de chargé de mission Mobilité pendant 3 ans + frais à hauteur de 26 000 €

Reste à charge : 105 000 € sur 3 ans, soit 35 000 € par an.

Le financement européen est de 80 % sur les dépenses hors RH.

Le projet se déroulerait sur 3 ans : octobre 2023 à octobre 2026

La Vice-présidente, ML Marchais, précise que l'avantage principal de cet appel à projet demeure le financement du poste mobilité sur cette candidature au regard de la charge de travail et des contraintes transfrontalières de l'AAC. Elle souhaiterait aussi que dans la mesure du possible, l'approche mobilité cyclable soit davantage tournée vers la mobilité du quotidien.

⇒ **Délibération validée par les membres du Bureau**

➤ **INFORMATION COMPLEMENTAIRE**

Le Président fait part d'informations complémentaires à la séance :

1. Courant décembre 2022 ; afin de pouvoir payer une facture d'investissement (vélo et accessoires), le trésor public a recommandé au Smaps de prendre un arrêté du Président permettant de recourir à la ligne « dépenses imprévues », à hauteur de moins de 10 000 €. La ligne de dépenses fléchée pour cet investissement ne disposait plus des crédits suffisants pour régler cette facture.
2. Information est donnée sur le départ du Directeur de l'AREA. Cette information est accompagnée de nouvelles perspectives et de financement du côté de l'AREA sur la thématique du Co voiturage et plus particulièrement sur l'aménagement de parking « intermédiaires ». Le président demande aux élus de réfléchir à l'échelle de chaque interco afin de bénéficier de cette opportunité et d'identifier les zones qui pourraient être dédiées à de nouveaux parkings de co voiturage, plus en amont dans les villages.

3. **Retour sur la réunion initiée** par le Département en présence de Florian Maître, Conseiller départemental délégué aux mobilités, et Cédric Vial, Sénateur et conseiller régional, pour faire état de l'avancement du travail volontariste du Département visant à aider et épauler les collectivités pour accélérer le déploiement de l'usage du vélo. Il est évoqué l'aménagement de la Vélo route des 5 lacs avec une prise en charge intégrale par le département sur le tronçon de saint Jean de Chevelu et la galerie du chat et une maîtrise d'ouvrage Région sur le tronçon entre le Sougey et Lépin le lac.
4. **Secrétaire de mairie sur le territoire.** La question est posée par le Président sur la présence et les besoins de services de secrétariat de mairie au sein de leur Commune. Une analyse du Centre de Gestion faisant état d'une enquête relative aux recensements et aux besoins des secrétaires de mairie a été faite. Conclusion et rapport de l'enquête ? La question est posée aux communes sur la perspective d'une mise à disposition en fonction de leur besoin. Ce sujet pourra être approfondi et rediscuté.
5. **Agenda : Attention prochain Comité Syndical le jeudi 23 mars décalé à 19h00 au lieu de 18h30 initialement prévu.**


**avantpays
savoyard**
Syndicat mixte
Avant-Pays Savoyard
Parc d'activités Val Guiers
73330 BELMONT TRAMONET
Tél. 04 76 37 21 54 - Fax 04 76 37 21 60

Le Président
Guy DUMOLLARD



